

# **Programme d'action et de recommandations pour la mesure de la diversité et l'égalité des chances**

*remis par Yazid Sabeg, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances*

## **Le contexte de ce rapport**

Ce programme remis le 7 mai ne dresse pas de constat mais engage directement une série de propositions.

Il répond à une lettre de mission du Président de la République en date du 23 février 2009, la nomination de Y.Sabeg ayant suivi le discours du Président de la République prononcé à l'école Polytechnique le 17 décembre 2008.

Ce discours de N.Sarkozy et la lettre de mission clôturent une phase de débat intense sur la discrimination positive sur la base des origines. Sur ce sujet très controversé et qui divise les familles politiques, le Président de la République avait consulté Simone Veil sur la constitutionnalité d'une telle politique. S.Veil a répondu que ce type de discrimination serait contraire à la Constitution, à la différence d'une discrimination positive sur la base de critères sociaux ou territoriaux.

Dans son discours de l'école Polytechnique, Nicolas Sarkozy s'est expressément rendu aux arguments de Simone Veil, et renoncé à la discrimination positive sur des critères autres que sociaux ou territoriaux. C'est ainsi que la lettre de mission du Président de la République adressée à Yazid Sabeg lui demande de faire « progresser notre volonté commune sur la base de critères sociaux et géographiques ». Le rapport s'inscrit dans le respect de cette limite, la question des origines étant posée exclusivement dans le domaine de la mesure de la diversité, et non de l'action.

## **Les propositions**

Yazid Sabeg fait 76 propositions, réunies en trois parties

- Miser sur la jeunesse
- Promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations
- Un « new deal » pour la politique de la ville

### **I. Miser sur la jeunesse**

Constatant un manque d'investissement de la France au profit de la jeunesse<sup>1</sup> Y.Sabeg propose

- un pacte national pour l'emploi des 16/24 ans mettant l'accent sur le renforcement des objectifs et des moyens de la formation notamment en alternance, et l'apprentissage
- faire bénéficier 100 000 personnes par ans d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)
- rénover le service de l'orientation et simplifier les filières
- accroître et diversifier le recrutement des grandes écoles

---

<sup>1</sup> Le même constat est fait par Martin Hirsch et de nombreux démographes : les jeunes sont en France les sacrifiés du compromis socio-économique.

Aucune de ces mesures ne « cible » les jeunes issus de l'immigration, beaucoup d'entre elles s'adressent aux élèves boursiers, et certaines visent à adapter le système d'enseignement, notamment l'enseignement supérieur, en sorte de limiter à ce qui est nécessaire les épreuves culturellement discriminantes : il s'agit d'un rééquilibrage favorables aux milieux culturellement moins armés et ainsi, mais pas seulement, à ceux issus de l'immigration.

## **II . Promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations :**

- **Mesurer et observer les discriminations et la diversité :** Il s'agit de se doter d'outils statistiques susceptibles d'éclairer sur les situations de discriminations et de mesurer la diversité.

La définition des données et les modalités de recueil sont renvoyées aux travaux du Comité pour la mesure de la diversité et des discriminations (Comedd), mais le cadre sera celui tracé par Simone Veil : des données objectivables (nom, origine géographique des parents) et éventuellement le « ressenti d'appartenance ». Il n'y aura pas de constitution de référentiel ethno-racial.

Y.Sabeg insiste sur deux points :

- les règles de collecte respecteront l'anonymat et le volontariat. Les enquêtes « devront conserver un caractère d'intérêt général et scientifique ».

- la finalité est d'objectiver les situations, afin de permettre d'orienter les politiques publiques et initiatives privées vers le traitement des inégalités, mais « la mesure de la diversité ne vise pas l'introduction de pratiques fondées sur des droits spécifiques en faveur de communautés ethniques et religieuses » et « **les actions volontaristes s'appuient exclusivement sur des critères objectifs, sociaux et territoriaux** ».

Y.Sabeg propose de créer un observatoire de la diversité et de l'égalité des chances, qui réuniraient les missions de promotion de l'égalité de la Halde et de l'ACSE.

- **L'Etat et les collectivités territoriales :** il s'agit de démocratiser l'accès à la fonction publique. Le troisième concours de l'ENA pourrait par exemple voir ses épreuves adaptées pour favoriser la diversité. Le recrutement des grands corps serait décloisonné, des classes préparatoires seraient créées dans les ministères pour faciliter la préparation des concours internes.

L'alternance serait également promue dans la fonction publique, les stages facilités. Les clauses sociales seraient facilitées dans les achats publics. L'AFNOR développerait une normalisation de la diversité et les marchés publics en tiendraient compte.

- **L'entreprise :** Y.Sabeg propose d'élargir les viviers de recrutement avec l'appui des missions locales, et de développer l'expérimentation du CV anonyme (bilan en fin d'année 2009). Il souhaite la création d'une fondation interentreprises pour promouvoir les bonnes pratiques. Il souhaite également promouvoir le label diversité créé le 17 décembre.

Autre proposition importante : inclure les actions en faveur de la diversité dans le bilan social des entreprises. La loi en encadrerait le contenu, sous le contrôle du ministère du travail. Il appelle enfin à l'inscription de ce sujet dans la négociation collective.

- **Les partis politiques** : Y.Sabeg propose une commission pour promouvoir la diversité en politique, à travers une charte dont le respect conditionnerait les financements. Il considère que les principaux obstacles sont cependant le cumul des mandats, les procédures de désignation des candidats et l'absence de renouvellement des élites.

- **Les médias** : Y.Sabeg leur attribue une responsabilité particulière par leur influence sur les représentations collectives. Un groupe de travail commun avec le CSA sera mis en place.

- **L'Ecole** : il s'agit de faire valoir dans les programmes les « identités multiples de la France », l'enseignement des vagues migratoires etc.

- **La Halde** : Y.Sabeg propose de renforcer son rôle et ses moyens dans la lutte contre les discriminations, et de le recentrer sur cette fonction aux dépens de la promotion de l'égalité, qui serait regroupée avec la mission analogue de l'ACSE.

### **III. Un « new deal » pour la politique de la ville**

#### **III.1 Réinsérer les quartiers sensibles dans la ville :**

- **prolonger le programme de rénovation urbaine au-delà de 2012** par un PNRU-2 débordant le périmètre des ZUS et mettant l'accent non sur le logement mais sur « l'aménagement, la création et le partage de la rente foncière », à l'image d'Euromed, en s'appuyant sur des établissements fonciers, et sur des PPP. Des éco-villes seraient créées dans les ZUS (application du Grenelle II)

L'ANRU serait dotée de compétences d'aménagement, sur les emprises foncières que transférerait l'Etat. Elle agirait en maîtrise d'ouvrage directe ou via des SEM ou des aménageurs privés.

- **Désenclaver rapidement les quartiers défavorisés** à l'horizon 2012 : le plan Espoir-banlieue mettant l'accent sur des moyens de désenclavement lourds (tram-train Massy Evry par ex), Y.Sabeg de mettre en place dès à présent un vaste plan de desserte par bus.

- **Une loi au service de la diversité dans l'habitat** : cette loi s'appuierait sur l'action des intercommunalités, qui doivent disposer de la compétence urbanisme, et sur les SCOT. Elle inciterait à l'accession sociale dans les cités (20% des nouveaux programmes).

Y.Sabeg propose de lancer en vue de cette loi une consultation pilotée par le Ministre du Logement auprès des collectivités, organismes Hlm, UESL, FPC, associations, etc.

#### **III.2 Accroître la lisibilité et la cohérence des actions menées en faveur des quartiers :**

Yazid Sabeg propose de privilégier le zonage des CUCS en adaptant leur périmètre par négociation entre Préfets et communes, et en étendant l'action de l'ANRU à l'aménagement de ces zones.

Les EPCI seraient les pilotes de la Rénovation urbaine et de la politique de la ville et dotés de compétences économiques. Les moyens de la politique de la ville seraient réunis dans un fonds unique, et les préfets auraient un rôle renforcé dans le financement de la cohésion sociale, en contractualisant avec les EPCI.

Il souhaite généraliser le dispositif « Ecole ouverte », qui permet d'accueillir les enfants en dehors du temps scolaire, et d'apporter un soutien à la parentalité, organiser le changement d'établissement par cycle en favorisant le transport scolaire, développer le E-learning avec l'appui du CNED, organiser un dépistage systématique de la dyslexie.

Enfin Y.Sabeg propose de flécher dans les budgets locaux l'emploi de la DSU en faveur des quartiers, et de créer un Comité d'évaluation de la ville (CEVIL) sous l'autorité du premier ministre.

## Commentaire

Les propositions sont très inégales suivant qu'on se situe dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi, domaine le plus connu de Y.Sabeg, celui de la promotion de l'égalité ou celui de la politique de la Ville. Ce dernier chapitre est tracé à grands traits et ne repose pas sur une vision précise de l'organisation territoriale. Dans ce chapitre, la préconisation d'une compétence aménagement très large de l'ANRU semble problématique. La place du logement et de son rééquilibrage territorial est esquissée plus qu'approfondie.

Cependant, ce document comporte des pistes intéressantes : priorité à l'insertion des jeunes, poursuite du PNRU, prise en compte de l'importance du foncier, nécessité de renforcer les compétences des intercommunalités et contractualisation entre le Préfet et les EPCI, par exemple. Nous pouvons saisir la perche tendue aux partenaires pour creuser ces pistes, et pour « recentrer » certains points, comme la compétence d'aménagement de l'ANRU.

Dans le domaine de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances, les propositions ont le mérite de responsabiliser les acteurs, sans cibler le logement social. Il convient de veiller à ce que le Comedd reste dans cette ligne.

Enfin le document clôt, conformément à la récente consigne du Président de la République, la question de la discrimination positive, qui ne pourra se faire que sur une base sociale ou territoriale, et non selon les origines. C'est ainsi que les pistes tracées par l'Union, ou par la politique de la ville et par l'ANRU, sont confortées.

Toutefois, Y.Sabeg ne lève pas toute difficulté quant à la non-prise en compte de l'origine dans la promotion de l'égalité: comment seront délivrés les labels diversité ? Sur quels critères établir ce chapitre du bilan social des entreprises ? Ou dans la classe politique, la haute fonction publique, les médias etc ?

Le Monde Hlm n'est donc pas le seul à être confronté à une possible injonction paradoxale, et a sans doute intérêt à suivre de près les politiques et pratiques des autres secteurs concernés.